



# Syndicat Départemental CGT Conseil général de Seine-Maritime

Rouen, le 23 septembre 2009

Monsieur le Directeur Général des Services  
Conseil Général de Seine Maritime

S/ de Madame le Directeur Général Adjoint,  
Pôle Ressources Humaines

S/ de Monsieur le Directeur du personnel

**Objet :** Groupe temps de travail des agents techniques des collègues  
Limitation du nombre de représentants syndicaux

Monsieur le Directeur,

Nous avons été destinataires, le 18 septembre dernier, d'un message informatique, **limitant à 2 personnes** la participation de notre syndicat au groupe de travail portant sur le « temps de travail des agents techniques des collèges de Seine Maritime », dont la prochaine réunion doit avoir lieu le lundi 28 septembre 2009 à l'Hôtel du Département.

Nous nous étonnons d'un tel « rappel » sur la représentativité des syndicats dans les groupes de travail, dans la mesure où rien n'a jamais été formalisé sur cette question dans notre Collectivité.

A ce sujet, afin que les choses soient lisibles et équitables, **nous demandons donc que la représentativité des syndicats issue des élections soit respectée, et appliquée, y compris dans les groupes de travail.**

En outre, **nous demandons que la synthèse générale des discussions de ce groupe de travail et des propositions qui en découlent soit soumise au CTP pour avis** (et non pas pour information comme annoncé dans le relevé de conclusions de la réunion du 1<sup>er</sup> juillet envoyé aux membres participants). En effet, si des modifications d'horaires, de temps de travail, d'organisation de service ou de fiches de postes découlaient de ces groupes de travail, le CTP doit obligatoirement être consulté.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Pour le syndicat CGT,  
Patrice Liard  
Christine Boulier